

Procès-verbal
de la séance du Conseil Municipal
du 16 Septembre 2019



Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Jean-Georges KARL
 - Les Adjoints : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, Mme Sylvie FINKLER, M^{me} Annie HEYWANG, M. Michel MECKERT, Mme Martine NUSS, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRITSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. FREY Thierry

1 – Procès-verbal de la séance du 24 Juin 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Juin 2019 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Décision modificative n°2

VU le déblocage du prêt n° 20730602, il convient d'ajuster le montant des échéances des intérêts

Entendu les explications de M. le Maire

Le Conseil Municipal
Délibère et

VOTE la décision modificative N°2/2019 comme suit :

Dépenses	10 000,00 €	Recettes	10 000,00 €
Chapitre 66 Charges financière (section de fonctionnement)	9 439,12 €	Article 7022 (section de fonctionnement) Coupes de bois	10 000,00 €
Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance			
Chapitre 12 Dépenses de personnel (section de fonctionnement)	560,88 €		
Article 6456 Versement au F.N.C. du supplément familial			

Adopté à l'unanimité

3 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020

VU la délibération du Conseil Municipal du 9 Octobre 2017 décidant la réalisation de la construction du groupe scolaire rue du Jungholz

VU la délibération du 29 Janvier 2018 approuvant l'étude de faisabilité pour un montant objectif total de 2 454 000,00 € TTC et engageant la mission programme avec le Cabinet MP Conseil

VU la délibération du 12 Mars 2018 autorisant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre

VU la décision du Maire du 27 Avril 2018 portant sur le recours de prêts pour financer l'opération

VU la réalisation des acquisitions foncières tombant dans l'emprise du site de la construction (acquisitions décidées par délibération du Conseil Municipal du 29 Janvier 2018)

VU l'approbation de la déclaration de projet en date du 1^{er} Octobre 2018 par la Communauté de Communes du Pays de Barr, modifiant le POS de façon à permettre la construction du groupe scolaire

VU la décision du Conseil Municipal du 3 décembre 2018 ci-dessus (point 4), portant sur le choix du maître d'œuvre

VU la délibération du 24 juin 2019 portant sur l'approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour un montant de travaux 1 484 000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal
Délibère et

ADOpte le projet de construction du groupe scolaire

CHARGE M. le Maire de solliciter auprès de la Préfecture la Dotation Equipement des Territoires Ruraux pour la construction du groupe scolaire, pour un montant total de l'opération de 2 282 913,81 € H.T. (Acquisitions foncières et éventuels imprévus compris), dont un montant de travaux de 1 484 000,00 € H.T validé à l'APD ;

DIT que le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental ont également été sollicités dans le cadre du financement ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 – Section Investissement – Opération n°140 – article 21312

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

Les postes de dépenses liés aux travaux sont à détailler dans le tableau ci-après

DÉPENSES	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
Acquisitions immobilières	122 648,81 €	5,37%	AIDES PUBLIQUES (1) : – Union européenne – ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – ÉTAT autre (<i>préciser</i>) : – Région – Département – Groupement de communes – Autre commune – Établissements publics (<i>Caisse des Dépôts par ex.</i>) – Aides publiques indirectes Autres Sous-total aides publiques :	679 000,00 €	29,74%
Etudes	11 592,00 €	0,51%			
Honoraires	376 854,00 €	16,51%			
Aleas et révisions	200 237,00 €	8,77%			
Equipements spécifiques - Divers	25 000,00 €	1,10%			
TRAVAUX (détailler les différents postes)					
TOTAL CLOS COUVERT : HT 750 000,00 €					
GROS ŒUVRE - STRUCTURE	315 500,00 €	13,82%			
CHARPENTE BOIS	137 000,00 €	6,00%			
ETANCHEITE - VEGETALISATION	135 000,00 €	5,91%			
ECHAFAUDAGE	8 000,00 €	0,35%			
MENUISERIE EXTERIEURES ALU BOIS	102 000,00 €	4,47%			
OCCULTATION - EXTERIEURS	13 500,00 €	0,59%			
ISOLATION EXTERIEURE	39 000,00 €	1,71%			
TOTAL CORPS D'ETAT SECONDAIRES : HT 216 500,00 €			Autofinancement Fonds propres Emprunts (2) Crédit-bail Autres – aides privées (<i>CAF par ex.</i>) (2) SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	1 550 000,00 €	67,90%
PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS	55 500,00 €	2,43%			
CHAPE - SOL COLLE LINOLEUM	33 500,00 €	1,47%			
CARRELAGE - FAIENCE	12 000,00 €	0,53%			
MENUISERIE INTERIEUR - MOBILIER	94 000,00 €	4,12%			
PEINTURES INTERIEURES	21 500,00 €	0,94%			
TOTAL LOTS TECHNIQUES : HT 275 000,00 €					
CHAUFFAGE VENTILATION (apd 125 500,00)	126 000,00 €	5,52%			
PLOMBERIE SANITAIRE	41 000,00 €	1,80%			
ELECTRICITE	93 000,00 €	4,07%			
EQUIPEMENT OFFICE	15 000,00 €	0,66%			
TOTAL LOT AMENAGEMENTS EXTERIEURS : HT 242 500,00 €					
TERRASSEMENT - VRD - ESPACES VERTS (apd 218 000,00)	222 000,00 €	9,72%			
METALLERIE - CLOTURES	20 500,00 €	0,90%			
TOTAL DEPENSES H.T. (HORS ACQUISITIONS)	2 086 091,00 €	91,38%	TOTAL RESSOURCES	2 282 913,00 €	100,00%
IMPREVUS (3 %)	62 582,00 €	2,74%			
<i>A DÉDUIRE (s'il y a lieu ACQUISITIONS FONCIERES)</i> Recettes nettes générées par l'investissement					
TOTAL DÉPENSES	2 282 913,81 €	100,00%			

(1) À énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires...

(2) À détailler

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives

Adopté à l'unanimité

4 – Motion pour la réorganisation des services de la DGFIP 67

M. le Maire a transmis aux membres du conseil le projet de nouveau réseau de proximité de la DGFIP du Bas-Rhin (presse, courrier du ministre de l'action et des comptes publics, numéro spécial de la DRFIP sur le nouveau réseau de proximité transmission des documents par l'association des Maires du Bas-Rhin et par M. Laurent FURST...).

M. Le Maire rappelle par exemple que le service des impôts des particuliers a déjà été transféré de Barr à Sélestat comme celui de Rosheim à Molsheim ; le regroupement de la Trésorerie de Rosheim avec celle d'Obernai est intervenu au 1^{er} janvier 2019.

Pour mémoire, le transfert de la gestion comptable et financière des EHPAD d'Andlau, Barr, Benfeld, Bouxwiller, Dambach, Epfig, Hochfelden, Kochersberg, Marckolsheim, Marlenheim, Rhinau, Sarre-Union, Villé, Wasselonne et de l'IME de Harthouse à la trésorerie de Bischwiller a été institué au 1^{er} septembre 2018.

La nouvelle organisation de la relation avec les collectivités locales reposerait sur la distinction de 2 fonctions : d'une part le traitement des opérations comptables et financières et d'autre part la mission de conseil.

Annoncé comme un nouveau réseau de **proximité** des finances publiques, les Conseillers s'interrogent en constatant qu'il est prévu que le Centre des Finances Publiques de Barr intègre le Service de Gestion Comptable à **Saverne**, alors que Barr et Obernai forme un canton unique depuis l'application du schéma départemental pour les élections départementales de mars 2015.

Ne serait-il pas plus logique d'être rattaché à celui de Sélestat ?

Par ailleurs, s'agissant du futur conseiller (conseils et accompagnement aux décideurs locaux) qui serait placé au siège de l'EPCI – Communauté de Communes du Pays de Barr - et de l'accueil de proximité », le contenu de leurs missions paraît limité.

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal,
délibère et**

- **DÉSAPPROUVE** les hypothèses de réorganisation des services de la DGFIP dans le département du Bas-Rhin présentées qui visent à réduire le service public, à le déshumaniser et à le désincarner ;
- **RELÈVE** l'absence de consultation et de concertation préalables avec les élus locaux ;
- **DEMANDE** l'intégration du Centre des Finances Publiques de Barr au Service de Gestion Comptable de Sélestat afin de « **sauver** » une réelle collaboration de proximité entre les services de l'État et les collectivités locales dans l'intérêt des usagers et des administrés ;

- **CHARGE** le Maire de transmettre la présente motion à Madame Coulongeat, Directrice Régionale des Finances Publiques Région Grand Est et Département du Bas-Rhin ;

CHARGE le Maire de la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération dans l'intérêt de la Commune

Adopté à l'unanimité

5 – Divers

A – Remerciements

M. le Maire souhaite remercier les restaurateurs pour la qualité de la prestation fournies lors de l'inauguration des « Sentiers Découvertes », qualité ayant fortement contribué à la réussite de l'évènement, mais également pour le geste commercial accordé très apprécié par l'ensemble de la Municipalité.

Au passage, M. le Maire déplore que l'installation des panneaux des sentiers ne soit pas encore achevée. Le prestataire lui a assuré qu'ils le seront incessamment sous peu !

B – Informations

La 1^{ère} Adjointe Mme FASSEL-DOCK fait part que la rentrée s'est très bien déroulée. L'effectif total est de 86 élèves, répartis comme suit : 6 en petite section maternelle, 9 section des moyens maternelle, 10 en grande section maternelle, 11 au CP-CE1, 19 au CE2, et 25 au CM1-CM2 ; En principe, les élèves du CM1-CM2 partiront en classe de mer cette année.

Elle précise que M. Bernard WENTZ entraînera les élèves de Heiligenstein, sur les « sentiers découvertes » dès l'achèvement des travaux d'installation des parcours.

C – Vosges Rallye Festival

Les associations ayant tenu les buvettes se disent très satisfaites de la journée. Tout s'est très bien déroulé.

D – Sécheresse

M. le Maire informe les conseillers qu'il a été destinataire d'un arrêté préfectoral limitant provisoirement certains usages de l'eau au sein de l'unité hydrographique « Bruche Ehn, Andlau Giessen et Liepvrette ».

Le préfet a placé l'unité hydrographique « Bruche, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » en situation de « CRISE ». L'arrêté a été diffusé sur le site de la Commune et affiché au tableau principal. Il encourage le respect des consignes préconisées stipulées dans l'arrêté pour la consommation de l'eau pour les particuliers, mais également pour la commune.

La séance est levée à 21 H 30.



Le Maire :
Jean-Georges KARL

INFORMATIONS DIVERSES

1- Assemblée Generale de l'ASH

L'Assemblée générale de l'A.S.H. aura lieu le 27 septembre 2019 au Club House.

2 – Fete Paroissiale

La fête paroissiale se déroulera le Dimanche 22 septembre 2019 à la salle polyvalente.

3 – Chasse

► Calendrier des battues du locataire de chasse :

- 25/10/2019
- 22/11/2019
- 17/01/2020

4 – Recensement – (Rappel)

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement en Mairie. Celui-ci est obligatoire dans les 3 mois qui suivent votre date d'anniversaire.

5 – Collecte du Vieux papier

Une benne sera à disposition sur le parking du Lindel à partir du lundi **14 Octobre 2019**. Le bénéfice de la collecte sera reversé à la coopérative scolaire de Heiligenstein.

6 – Le pass Culture

Le **pass Culture** est une application gratuite, qui révèle et relaie les possibilités culturelles et artistiques accessibles à proximité.

Qui y a droit ?

Le "pass culture" devrait être délivré à **tous les Français de 18 ans**, autrement dit, s'il est lancé dans un premier temps en septembre, à tous les jeunes nés en 2000. Il a pour but de permettre aux nouvelles générations d'accéder à la culture, quelque soient leurs origines sociales, leurs revenus ou leurs lieux de résidence.

Cette aide doit ainsi aider à [lutter contre la ségrégation culturelle](#), qui a fait de la culture un produit de luxe. Elle veut aussi **combattre les "déserts de culture"** observés dans les quartiers les plus défavorisés des grandes métropoles ou les zones rurales,

Comment l'obtenir ?

Le pass culture se veut simple d'emploi et adapté au fonctionnement des jeunes. Il se présentera sous la forme d'**une application géolocalisée pour mobile**, téléchargeable par tous. Une fois l'identité renseignée, l'application sera créditée de 500 euros pour les jeunes de 18 ans.

Où le dépenser ?

Ce pass permettra de **régler les dépenses culturelles** : cinéma, livres, expositions, théâtre... Il devrait donc pouvoir être dépensé dans les librairies, grandes surfaces, mais aussi dans les musées, les clubs et associations culturelles.

L'application permet d'accéder à l'argent crédité, mais aussi de connaître l'offre culturelle à proximité : où acheter un livre, où trouver un stage de hip-hop ou de théâtre.